

**DÉPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE MAMERS  
COMMUNE DE SAINT-COSME-EN-VAIRAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTES DU MAIRE**

N° 47/2024

Objet : Extension de la Zone 30 en centre-bourg

Le Maire de Saint-Cosme-en-Vairais,  
VU le Code des Collectivités Territoriales, et ses articles L 2212-2 alinéa 1 et L 2212-5 relatifs aux pouvoirs de Police Municipale et L 2213-1 à L 2213-6 relatifs à la Police de la circulation et du stationnement ;  
VU le Code de la Route, notamment ses articles L 411-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation routière et R 417-1 à R 417-13 ainsi que les articles R 110-2 et 411-4 pris en application du décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 relatif à la définition et à la fixation du périmètre et des règles d'aménagement de la zone 30 ;  
VU l'arrêté municipal n°41 en date du 06 mai 2021 fixant les limites d'agglomération en zone 30 sur la portant entre le n°24 au n°53 bis Rue Nationale sur commune de Saint-Cosme-en-Vairais ;  
CONSIDERANT la nécessité d'étendre la zone 30 à l'ensemble de la Rue Nationale à partir du rond-point du Point du Jour jusqu'au 24 Rue Nationale, cette mesure visant à garantir plus de sécurité, plus de tranquillité, une meilleure qualité de vie et rendant plus accessible l'espace urbain dans le respect des règles de sécurité routière ;  
SUR proposition du Maire.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – Le présent arrêté dans son article 1<sup>er</sup> complète l'arrêté n°41 en date du 06 mai 2021 fixant les limites d'agglomération en zone 30 et étend cette zone 30 dès la sortie du rond-point du Point du Jour sur la Rue Nationale et jusqu'au 24 Rue Nationale.

**ARTICLE 2** - L'arrêté n°41 est toujours en vigueur.

**ARTICLE 3** – Monsieur le Maire de Saint-Cosme-en-Vairais est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie de Mamers.

**ARTICLE 4** – Tous recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à partir de la publicité du présent arrêté.

A Saint-Cosme-en-Vairais, le 29 mars 2024

Le Maire,  
Philippe RICHARD

